

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **B**asic **I**ncome **E**arth **N**etwork

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris
Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

LETTRE DE LIAISON N° 38

Automne 2003

SOMMAIRE

- ❑ **Communiqué de presse de l'Aire à l'AFP** 2
Yoland Bresson
- ❑ **Une idée simple : le Dividende universel** 2
Christine Boutin
- ❑ **Le Revenu d'existence (Dividende universel) :
financement résumé** 7
Jacques Berthillier
- ❑ **Réponse à quelques critiques** 10
Yoland Bresson
- ❑ **Vie de l'association** 12

Directeur de la publication : Jacques Berthillier

*Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.
L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.*

Adresse e-mail : contact.aire@wanadoo.fr

Communiqué de presse de l'Aire à l'AFP

Dividende universel / Revenu d'existence

Communiqué de L'AIRE (Association Pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence)

Depuis que Madame Christine Boutin a proposé dans son rapport au Premier ministre sur le lien social d'instaurer un « Dividende universel », de nombreux journalistes et commentateurs nous interrogent pour connaître les différences avec le projet de « Revenu d'Existence ». Il n'y en a aucune, seul le nom diffère. Rappelons que l'un comme l'autre est alloué inconditionnellement, de la naissance à la mort, égal pour tous et cumulable sans limitation avec tout autre revenu d'activité. Le montant proposé pour la France est également identique. Son évaluation correspond au rendement du capital humain et matériel social accumulé par nos ancêtres dont nous héritons tous et qui est donc également partagé entre tous ce que traduit le terme « dividende ». Il est aussi accordé parce qu'on

existe, reconnu membre de la communauté, avec lequel chacun a vocation de participer aux échanges et de contribuer à l'augmentation des richesses. C'est l'aspect « revenu d'existence », comme contrepartie d'une participation à la production. Le « DU » et le « RE » sont les deux faces d'une même médaille, associant « droit et devoir ».

L'AIRE, malgré ce nouveau nom pour un même concept, se réjouit de la proposition de Madame Christine Boutin, et invite tous les citoyens à s'approprier l'idée, enfin courageusement reprise par une personnalité politique.

*Le Président de l'AIRE.
Professeur Yoland Bresson
Téll/Fax 01 45 69 75 29*

Une idée simple : le Dividende universel

Du rapport parlementaire adressé au Premier ministre par Madame Christine Boutin, député des Yvelines, présidente du Forum des Républicains Sociaux, nous avons extrait la partie relative au Dividende universel

Ce nouveau projet de société doit fournir à chacun de façon égale le moyen d'exprimer ses talents personnels. Cela implique du temps, une plus grande liberté de moyens économiques, et la valorisation de la conception du travail telle qu'elle se dessine pour les temps à venir.

Le moment me paraît donc propice pour proposer aux Français une nouvelle manière de répartir les richesses et un nouveau pacte social, de façon à contribuer à vaincre l'isolement par la valorisation

- de tous les temps de la vie,
- de toutes les formes d'activité,
- de toutes les situations de vie.

Cette valorisation doit prendre une forme économique, afin d'en garantir à la fois l'égalité et la réalité. Le Dividende universel répond à cette nécessité.

I. Définition

Le Dividende universel est un dividende. Il est fondé sur cette observation, faite par de très nombreux économistes, selon laquelle les revenus salariaux perçus aujourd'hui par ceux qui travaillent comprennent une part non négligeable due non pas à leur mérite personnel ni à leur effort, mais à l'accumulation de moyens matériels et de connaissances procurée par les générations antérieures. Imagine-t-on tout ce que l'économie moderne doit

à l'électricité, au téléphone, à la cuisson des aliments, aux moyens de transport, etc. ?

Les économistes estiment le montant de cette part de salaire en France à environ 350 euros par mois. Ils sont donc actuellement intégrés dans le salaire perçu par les personnes qui exercent une activité professionnelle.

Le Dividende universel est la marque économique et financière de ces droits et devoirs qui nous replacent dans la lignée historique des générations. Il consacre par ailleurs la traduction financière et économique de la richesse que représente tout échange et donc tout être humain, il est versé parce que l'on existe. Il assure à chacun de trouver la contrepartie des richesses que sa seule présence contribue à produire.

Le Dividende universel est calculé sur la base de la richesse produite par un pays, son PIB annuel, il est variable selon les temps et selon les lieux. Les économistes ont mis au point des formules permettant d'en calculer le montant et d'en estimer la variation en fonction de la variation de la richesse nationale. Il y a là un facteur d'incitation à participer à la création des richesses communes. En effet, la variation du Dividende universel étant adossée à la variation du PIB, chacun comprend son intérêt direct à participer à l'effort commun pour faire croître son montant. Son caractère national le rend évidemment calculable pour tous les pays, même si l'on voit immédiatement que son montant n'est pas identique partout.

Le Dividende universel marque notre place dans l'ordre des générations. Il marque, par la reconnaissance de notre dépendance à l'égard des générations antérieures, notre situation d'héritiers en regard du travail fourni par nos parents, et donc les droits que cette situation nous procure.

Dans le même temps, il rappelle notre devoir de transmettre ces moyens et ces connaissances reçus des générations précédentes aux générations de nos enfants, et notre obligation à faire fructifier ce capital dont nous ne sommes que des vecteurs. En ce sens, il marque également notre responsabilité pour l'avenir, notamment cette obligation que nous avons de transmettre le patrimoine dont nous sommes dépositaires dans un état meilleur que celui dans lequel nous l'avons reçu.

Le Dividende universel est universel. Bien entendu, puisque personne n'est situé en dehors de la chaîne des générations, il est universel : tout homme et toute femme partagent ce droit à hériter pour une part du travail des ancêtres, et ce devoir de

donner aux générations de demain les moyens de poursuivre l'aventure humaine.

Le Dividende universel marque l'existence des devoirs de chacun envers tous. Loin de constituer un droit supplémentaire sans réciprocité d'engagement, le Dividende universel est au contraire un bon moyen de redire à chaque membre de la communauté humaine que la part d'héritage dont il ou elle est dépositaire le rend redevable devant les générations futures, ne serait ce qu'en raison du fait que le maintien (au minimum) du niveau de richesse accumulée par le cours des générations précédentes doit être assuré pour nos enfants.

L'existence de ce devoir de transmission « en bon état » de notre patrimoine et de notre état de prospérité ouvre ainsi le débat du respect d'un engagement citoyen préalable à la réception du Dividende universel. Certains ont imaginé de donner une année de leur vie (par exemple avant l'entrée dans la vie active) aux œuvres humanitaires, ou à une association d'utilité publique. D'autres ont imaginé une forme liée à la Défense nationale, qui pourrait ressembler à une année de volontariat civil ou militaire.

Bref, le Dividende universel ne peut être considéré comme un droit supplémentaire sans contrepartie. Il est l'affirmation de la solidarité intergénérationnelle, qui nous lie aux générations antérieures par le fait que nous le recevons, et aux générations futures par les obligations qui y sont liées.

Le Dividende universel répond au besoin de reconnaissance. Versé à tous, de manière inconditionnelle, il est une des traductions de l'égalité de tous les hommes entre eux, et permet à chacun d'être à l'abri de la grande pauvreté. Pour cette raison, il concrétise le sentiment d'appartenance. Il incite à l'innovation, à la création et au développement.

Le Dividende universel est donc un revenu égal pour tous calculé sur la base de la richesse nationale, versé à tous, de la naissance à la mort, sans condition de situation personnelle ni d'activité. Il est cumulable avec tous les revenus activités et est inaliénable.

II. Quel peut être l'impact social du Dividende universel ?

On peut facilement imaginer ce que peut être une société dans laquelle chacun dispose d'un revenu, garanti quoi qu'il arrive, et se trouve libre d'en user comme il l'entend.

Les salariés qui disposent actuellement d'un salaire supérieur au montant estimé du Dividende universel en France pourront peut être ne pas voir immédiatement le changement, car le Dividende universel est actuellement intégré et non différencié dans les salaires mais ce dividende assurera les positionnera dans une « sécurité » qui pourra leur permettre de créer, d'innover, ou d'être plus acteurs dans leurs choix entre le temps de travail et de relation. Le Dividende universel implique la dissociation entre revenu et travail. Il reconnaît tous les temps.

Pour tous ceux qui ne disposent pas de rémunération, les changements seront conséquents :

- les jeunes et les étudiants,
- les familles (avec le versement du Dividende universel aux enfants, et aux parents au foyer),
- les chômeurs en fin de droits et les exclus,
- etc.

La mise en place du Dividende universel telle qu'elle est imaginée par les économistes n'entraîne aucun perdant : ni les personnes, ni l'État. Une manière simple d'en exprimer le principe est de prendre un exemple tiré d'un jeu de cartes. On peut imaginer de jouer à quatre, à n'importe quel jeu qui nécessite 32 cartes. Dans l'actuelle distribution des richesses, chaque joueur reçoit huit cartes, le mécanisme de distribution étant laissé au hasard. Le Dividende universel ne change ni la règle du jeu, ni les joueurs, ni leur nombre, ni les cartes avec lesquelles on joue, ni le jeu lui-même. Il vise seulement à modifier le mode de distribution, et à donner à chacun des quatre joueurs un As, de sorte que chacun soit certain de faire au moins une levée.

De manière plus générale, il semble raisonnable d'attendre du Dividende universel au plan social :

- une plus grande liberté d'utilisation de son temps personnel,
- un encouragement au bénévolat, à la créativité, et à l'innovation sociale,
- une égalité des chances accrue, notamment au début de la vie active,
- un encouragement à l'initiative et à l'innovation économique
- le développement de la flexibilité et l'allègement des charges sociales,
- la suppression de la grande pauvreté,

Enfin son exercice n'est ni stigmatisant ni humiliant, le Dividende universel n'est pas du domaine de la protection sociale. Il est un droit civique, et non pas un droit social.

III. L'idée d'un revenu inconditionnellement versé à tous les citoyens est en fait assez répandue

Cette idée d'un revenu inconditionnel est ancienne. On doit au Conventionnel Thomas Payne, la primauté d'un revenu inconditionnellement versé à tous les citoyens, dont il fit la proposition dès 1796. Des économistes l'ont reprise à leur compte régulièrement : Heilbronner Myrdal aux États-Unis, et en Europe le réseau BIEN (Basic Income Earth Network). Cette association regroupe environ 400 économistes de tous pays d'Europe.

On retrouve enfin cette idée dans les travaux du philosophe John Rawls, auteur d'un traité sur la justice (1970) qui est devenu une référence mondiale. Le Dividende universel respecte les deux principes de justice (égalité de tous dans l'exercice des libertés fondamentales et différence acceptée si les inégalités apportent des avantages aux plus défavorisés).

On connaît cette idée sous différents noms : allocation universelle, revenu inconditionnel, revenu d'existence, « revenu basique » (traduction littérale de l'anglais *basic income*), revenu garanti, revenu citoyen, sont ses appellations les plus connues.

L'idée d'un revenu inconditionnel est présente dans tous les camps politiques, et l'on y trouve des personnalités qui y sont favorables comme des personnalités opposées. A gauche, ceux qui y sont favorables y voient le moyen de libérer l'homme de l'astreinte (pour ne pas dire de l'aliénation) du travail salarié. A droite, les anarcho libéraux de Milton Friedman y voient la possibilité d'une redistribution directe des richesses, dont l'État ne serait plus le maître d'œuvre.

Cette idée est par ailleurs d'ores et déjà mise en place dans certains pays, et fort avancée dans d'autres.

L'État d'Alaska a mis en place un système de redistribution de la rente pétrolière à l'ensemble de ses habitants, d'un montant d'environ 1 500 dollars par an. En Irlande, le parlement et le gouvernement ont considéré que la croissance forte connue par ce pays ces dernières années peut permettre une redistribution de ce genre. L'instauration d'un *basic income* est inscrite à l'ordre du jour officiel des travaux législatifs dans ce pays. Ce projet est actuellement en cours d'étude en Afrique du Sud et au Brésil, comme un moyen efficace de lutte contre la pauvreté.

Enfin, il est intéressant de constater que ce projet a fait récemment l'objet d'un échange entre des membres du Congrès américain et le Secrétaire d'État Colin Powell. Un Sénateur interrogeait le Secrétaire d'État sur la possibilité d'instaurer en Irak, une fois terminé l'embargo sur le pétrole irakien, une rente pétrolière fondée sur le même modèle que celui qui est organisé dans l'État de l'Alaska. Colin Powell a répondu par l'affirmative, envisageant même d'organiser une consultation populaire en Irak sur cette perspective.

IV. Un projet à débattre

Une réponse globale, destinée à ouvrir de nouvelles perspectives

Le Dividende universel est une réponse globale. En donnant le moyen de reconnaître et valoriser tous les temps, toutes les situations personnelles, toutes les formes d'activité, il ne laisse personne en dehors de la reconnaissance sociale et permet à chacun de prendre la liberté d'engagements personnels plus larges, plus divers, moins contraints. En ce sens, il est une réponse à tous les besoins qui sourdent aujourd'hui de la société française. Par la philosophie qui le sous-tend reconnaissance de la dignité de toute personne et affirmation de l'appartenance de tous à la communauté le Dividende universel répond à bon nombre des interrogations de nos concitoyens. Sous cet angle philosophique, il est cohérent avec la tradition de la France, pays des droits de l'homme, parce qu'il valorise le principe d'égalité attaché à toute personne.

Mais, pour être une réponse globale, il n'en est pas moins une réponse qui exige des débats pour une prise de conscience partagée. En effet, compte tenu des avantages attendus et de ses répercussions sociales, le Dividende universel doit être considéré comme corollaire d'un certain nombre de réformes qui ne seront pas opérées du fait de sa simple mise en place.

En ce sens, on peut signaler :

- l'urgence d'une réforme de la fiscalité, qui ne serait pas limitée à une révision des taux d'imposition, mais qui reposerait la question du sens de l'impôt, de son universalité, de la part relative des impôts directs et indirects, etc.
- le problème de la réforme de l'État, qui demeure entier. Le Dividende universel peut parfaitement fonctionner dans le contexte d'un État comme celui que nous connaissons. Toutefois, il est certain que la profusion et le renforcement d'activités associatives et la libération des initia-

tives attendues comme conséquence de sa mise en place réclament à court terme une réforme active de nos structures institutionnelles publiques :

- la nécessité de renforcer le dialogue social, qui sera évidemment impacté par la mise en place d'un revenu garanti et modifiera sans aucun doute les rapports sociaux au sein de l'entreprise. Beaucoup de choses restent à inventer dans ce domaine ;
- l'urgence à valoriser les comportements d'aide et d'assistance solidaire, ce qui ne peut relever que d'une volonté politique forte et d'un ensemble de campagnes d'information visant à inciter les femmes et les hommes à adopter ce genre de comportements.

V. De nombreux aspects à débattre avec les français

À la lecture d'une ambition comme celle du Dividende universel, on voit immédiatement certains problèmes surgir, beaucoup d'entre eux étant d'ailleurs directement connectés à de grandes questions non encore pleinement résolues dans notre pays et qui aideront à définir notre projet commun. On peut citer quelques exemples

– *Faut-il accorder le Dividende universel à tous ceux qui habitent en France, ou faut-il le réserver aux citoyens français ?*

Dans la mesure où le Dividende universel est directement adossé à l'accumulation des capitaux humains, matériels et sociaux réalisée par les générations antérieures, on peut être naturellement porté à penser que prioritairement ce revenu doit être versé aux seuls citoyens français, héritiers par excellence du travail des générations précédentes.

Dans le même temps, il est tout aussi clair que de nombreux étrangers ont pris part à la constitution de ces capitaux. Dans cette perspective, il est normal de considérer que leurs descendants sont également éligibles au Dividende universel. Peut-être faudrait-il alors adosser ce revenu à plusieurs conditions (durée de séjour sur le territoire, situation régulière, etc.) susceptibles d'assurer la justice.

Comment faut-il traiter le problème du Dividende universel versé aux enfants ? En se référant au montant calculé pour la France par les économistes (soit environ 330 euros par mois), on voit qu'un enfant arrivé à l'âge de la majorité a reçu au titre du Dividende universel une somme de 71 280 euros (soit environ 467 000 F)

Que faut-il en faire? Il va de soi que la gestion de cette somme ne peut être réalisée que de deux manières : elle peut être versée sur un compte bloqué jusqu'à la majorité de l'enfant ou laissée à la gestion des parents en remplacement des allocations familiales. Ces deux solutions sont sans doute trop radicales. Ne faudrait-il pas trouver un système intermédiaire, permettant aux parents d'avoir les moyens financiers suffisants, tout en garantissant à l'enfant la disposition d'un capital de départ qui permettrait d'envisager sereinement les grands choix de son existence (acquisition de logement, d'une voiture, financement des études, etc.)? Là encore, des équilibres seront à trouver.

– *Le Dividende universel doit-il être versé aux détenus ?*

Puisque la justification de la mise en place du Dividende universel repose sur le seul fait d'appartenir à la communauté humaine, et que ce revenu doit être versé à tous ses membres sans condition, on ne voit pas de raison pour laquelle les détenus seraient exclus de ce dispositif. Par ailleurs, le fait de disposer de cette somme mensuellement permettrait à de nombreux détenus d'acquiescer plus facilement, et sans recourir aux trafics de tous genres, les moyens de subsistance nécessaires à leur vie quotidienne (produits de santé et d'hygiène par exemple). On peut également imaginer qu'une part de ces moyens pourrait être bloquée, soit pour mieux servir à la réinsertion, soit pour aider les familles pendant le temps de la détention.

– *Le Dividende universel a-t-il vocation à se substituer à tous les revenus d'assistance ?*

Dans la mesure où le Dividende universel est versé sans condition, et où il représente une part non négligeable d'un revenu par exemple comme le RMI. (pour mémoire, aujourd'hui d'un montant de 416 euros mensuels), on peut se demander si ce revenu inconditionnel ne peut pas venir en substitution d'un certain nombre de revenus d'aide sociale, et exprimer ainsi une part de la solidarité nationale.

La cohérence par rapport à la justification même du Dividende universel réclame qu'il se substitue aux revenus d'état ou de situation, et non pas aux revenus d'assurance. Compte tenu de sa nature, il est normal que le Dividende universel remplace le RMI, les allocations familiales, l'allocation de parent isolé, l'allocation pour adulte handicapé, et d'autres dispositifs de ce genre. Dans la quasi totalité des cas, le versement du Dividende universel (300 euros dès la naissance jusqu'à la

mort) est beaucoup plus favorable qu'aucune de ces mesures versée de façon limitative dans le temps et sous condition (par exemple l'API). L'assurance chômage et l'assurance maladie qui sont la contrepartie des primes d'assurance versées sous forme de cotisation, doivent sans aucun doute être maintenues. Pour d'autres dispositifs, il apparaît que le versement d'un complément est nécessaire, afin que le pouvoir d'achat des allocataires soit maintenu, dans le cas où le Dividende universel est inférieur au montant de l'allocation perçue. Il faudra donc débattre sur le moyen de maintenir ce pouvoir d'achat.

– *Le Dividende universel est-il finançable ?*

Les nombreux économistes qui ont étudié ce projet ont envisagé plusieurs modalités de financement :

- le partage d'une richesse nationale existante et rapportant immédiatement des revenus liquides ;
- la redistribution de l'impôt, avec le préalable de la diminution des dépenses publiques ;
- l'accroissement de la fiscalité en prenant en compte l'effet mécanique d'accroissement des richesses par leur redistribution ;
- un système de rente perpétuelle, financée par la création de monnaie scripturale sous forme de prêts bancaires, dont l'État serait le garant.

Ces différentes formes de financement présentent toutes des avantages et des inconvénients. Celle qui retient pour l'heure mon attention est la dernière, compatible avec les engagements européens de la France, attractive pour ses premiers opérateurs (les banques), et aux incidences économiques et sociales bénéfiques pour notre pays. Cependant, la complexité d'un tel système doit également mériter un grand débat. Quel que soit le système retenu, on peut affirmer, en s'appuyant sur les universitaires et experts, que le financement est non seulement possible mais qu'il peut redonner un ballon d'oxygène pour relancer la croissance dont la France a besoin.

VI. Quelques éléments de méthode

Bien d'autres aspects de ce projet mériteraient sans doute un long débat. Et les quelques questions posées ci-dessus méritent elles mêmes de longs échanges, une véritable réflexion en profondeur sur le type de société dans lequel, ensemble, nous voulons vivre. L'urgence me semble consister dans notre capacité à faire naître un débat sur un projet commun, et à solliciter l'opinion publique dans le sens d'un partage de réflexion sur la France de

demain. La création du Dividende universel est un projet commun.

L'organisation de ce débat devra prévoir les phases suivantes :

- une concertation avec tous les acteurs concernés (le secteur bancaire, l'Europe, la Banque centrale européenne, les associations, les acteurs sociaux, les syndicats et groupements professionnels, etc.)
- une mutualisation des expériences internationales en cours, et des études précises sur leurs motifs, leurs facteurs clés de succès, et les éventuels points de blocage
- un grand débat avec l'opinion, par tous les moyens disponibles.

VII. Conclusion

Le projet que je propose est une des réponses possibles aux questions fondamentales que se posent les Français. Le Dividende universel témoigne de l'héritage des acquis des générations précédentes et nous situe dans le temps et l'espace. Il revalorise la notion de transmission très fragilisée aujourd'hui. Le sentiment d'appartenance à un corps social matérialisé de façon concrète par un montant monétaire égal pour tous devrait renforcer notre cohésion.

Il ne garantit pas que demain, les français se préoccupent davantage du sort de leur voisin. Ni qu'ils consacreront un temps particulier à la solidarité active. Mais ceci est la conséquence des principes de liberté et de responsabilité auxquels nous sommes tous attachés. Je ne peux croire que le sentiment de destin partagé, d'appartenance reconnue, de reconnaissance affirmée ne développe pas notre sens de la solidarité.

Le Dividende universel pose doublement la question de la responsabilité politique. Les français sont en attente que nous nous réappropriions les champs laissés en friche et que nous assumions notre responsabilité en proposant de nouvelles règles du jeu. D'une part, cette responsabilité repose sur la capacité à donner une orientation, un sens, tant aux actes collectifs qu'aux actes personnels, et dans toute la mesure du possible à permettre que ces deux sortes d'actes coïncident.

Et d'autre part, cette responsabilité porte également sur la volonté de promouvoir les comportements qui sont cohérents avec le projet politique soutenu, et à trouver le moyen d'inciter à les mettre en œuvre.

Le Dividende universel permet de rassembler des mesures visant à réformer les structures que nous avons présentées plus haut et la nouvelle forme d'engagement politique, porteuse non plus seulement de « produits marketing tout faits », mais de véritables occasions d'échanges susceptibles de faire surgir une volonté commune.

Au terme de cette mission, c'est, je crois, cette double dimension de la responsabilité politique que les français attendent de leurs représentants élus.

L'absence actuelle de perspectives entraîne un désintérêt pour les institutions, pour les affaires publiques et la citoyenneté. La démocratie est aujourd'hui fragile. Il suffit d'une volonté politique pour proposer ce changement de regard que donne le Dividende universel en nous faisant passer du temps du salariat comme base de notre pacte social à la reconnaissance de tous, de tous les temps et de toutes les vies.

Christine Boutin



Le Revenu d'existence (Dividende universel) : financement resume

Dans sa Lettre de liaison n° 32, du printemps 2002, l'AIRe avait publié, dans son intégralité, le Plan de financement du Revenu d'existence (ou du Dividende universel) établi par Yoland Bresson. Profitant de l'actualité, Jacques Berthillier en résume ici les données essentielles.

I Le Dividende

- 300 euros/mois par citoyen soit 3 600 euros/an
- Mise en œuvre progressive en 5 ans

	Somme annuelle par citoyen en euros (population 60 millions)	Coût total annuel pour la Nation en milliards d'euros
Année 1	720	43,2
Année 2	1 440	86,4
Année 3	2 160	129,6
Année 4	2 880	172,8
Année 5 et suivantes	3 600	216,0

I Financement de lancement

- Les banques consentent un prêt de 216 milliards d'euros à durée illimitée, au taux maxi de 1% (à négocier), échelonné en 60 mensualités, soit par an 43,2 milliards, l'État en étant le garant.
- L'intérêt à payer le sera à partir de la 6^e année, c'est à dire au delà de la période de transition de 5 ans.
- Durant la période de transition il sera versé aux banques, pour préserver leur ratio de liquidité, une somme annuelle égale à 10% de l'annuité du prêt, soit 4,32 milliards.

I Gestion des fonds

Elle sera confiée à une Caisse centrale qui pourrait être une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

I Gestion du système

- Chaque citoyen ouvre un compte spécifique d'existence dans une banque de son choix, compte crédité mensuellement du dividende universel.
- Pour ceux disposant d'un revenu d'activité supérieur à ce dividende leur employeur reverse à la Caisse centrale l'équivalent du dividende perçu, cette somme venant s'imputer sur leur rémunération. Si leur rémunération est inférieure au dividende, le reversement à la Caisse se fera au prorata du salaire.

- Tous les organismes payeurs des revenus de transfert feront de même à hauteur des montants crédités au compte d'existence.

I Conséquences

Personne n'y perd

Ceux qui jusqu'ici ne percevaient rien voient leur situation s'améliorer notablement, en particulier les jeunes et les étudiants, les familles, les chômeurs en fin de droits, les exclus...

Ceux qui perçoivent des revenus de transferts inférieurs au dividende bénéficient d'une augmentation sensible.

Pour ceux qui disposent d'un revenu supérieur au dividende la situation est inchangée mais ils profiteront d'une plus grande stabilité d'emploi et très probablement d'une hausse de revenus générée par la relance de la consommation, consommation alimentée par l'injection progressive de 216 milliards d'euros dans l'économie.

**Voir tableau de financement
pour les cinq premières années : page 9**

I Sixième année et suivantes

Situation de la Caisse centrale

En début de 6^e année la Caisse dispose d'un solde de trésorerie de 66,24 milliards d'euros à gérer comme un fonds de pension.

Sur ce fonds elle paie la charge des intérêts bancaires (1 % maxi). Elle pourrait aussi s'en servir pour constituer un fonds affecté au financement des retraites.

En faisant abstraction de ce solde, son bilan annuel se présente comme suit, pour un coût annuel de 216 milliards d'euros à financer.

	En milliards	
	Débit	Crédit
Part A : 70% de 216	151,20	
Part B : 1200 x 12 millions	14,40	
Versement du dividende		216,00
Total	165,60	216,00
Solde à financer	50,40	
	216,00	216,00

Solde à financer arrondi à 50 milliards d'euros.

Financement du Dividende Universel (milliards d'euro)

	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
• Coût total		43,20		86,40		129,60		172,80		216,00
• Versé par les banques		43,20		43,20		43,20		43,20		43,20
• Versé par la caisse				43,20		86,40		129,6		172,80

Bilan de la Caisse de Gestion

	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
• Reversement part A ^a 70% du coût total	30,24		60,48		90,72		120,96		151,20	
• Reversement part B 1 ^{re} année ^b Années suivantes ^c	8,64		14,40		14,40		14,40		14,40	
• Contre partie liquide aux banques		4,32		4,32		4,32		4,32		4,32
• Solde année précédente			34,56		61,92		76,32		77,76	
• Versement du Dividende				43,20		86,40		129,6		172,80
Totaux	38,88	4,32	109,44	47,52	167,04	90,72	211,68	133,92	243,36	177,12
Solde fin d'année		34,56		61,92		76,32		77,36		66,24
Totaux	38,88	38,88	109,44	109,44	167,04	167,04	211,68	211,68	243,36	243,36

a. Part A : 70% de la population dispose d'un revenu d'activité supérieur au Dividende Universel.

b. Part B : 20% de la population, soit 12 millions, dispose d'un revenu de transfert inférieur au dividende.

Ce revenu de transfert est estimé en moyenne à 1200 €/an

La première année, ce revenu étant supérieur au Dividende, il est reversé à la Caisse l'intégralité du Dividende, soit 20% de 43,2 millions d'€ ou 12 millions X 720 €

c. Les années suivantes, le Dividende étant supérieur au revenu de transfert, il est reversé à la caisse l'intégralité de ce revenu de transfert, soit 12 millions X 1200 €

I Situation économique de la 6^e année

	Hypothèse	
	pessimiste	probable
PIB actuel	1500	1500
Croissance du PIB liée à l'augmentation des revenus	216 ^a	360 ^b
Nouveau PIB	1716	1860

a. En limitant la croissance du PIB à la seule augmentation des revenus.

b. À partir des données économiques les plus classiques explicitées ci dessous

- propension à consommer, 66 % des revenus, le solde étant épargné
- rotation annuelle de la monnaie : 2,5
- d'où conséquences sur le PIB d'une injection de revenus de 216 milliards :
 $216 \times 0,66 \times 2,5 = 356,4$ arrondis à 360

I Incidence sur les prélèvements sociaux

	aujourd'hui	la sixième année	
Prélèvements sociaux	675	675	675
Dividende universel		50	50
Prélèvements totaux	675	725	725
Par rapport au PIB	675/1500	725/1716 ^a	725/1860 ^b
Soit en %	45,00%	42,24%	38,98%

a. Hypothèse pessimiste

b. Hypothèse probable

I Incidences fiscales

1. Ressources supplémentaires procurées par la TVA la 6^e année

- Aujourd'hui part de la TVA dans le PIB :
 $248/1500 = 16,5\%$
- Ressources supplémentaires de TVA la 6^e année par suite de l'accroissement du PIB

– Hypothèse pessimiste

$$216 \times 16,5\% = 36 \text{ milliards}$$

– Hypothèse la plus probable

$$360 \times 16,5\% = 60 \text{ milliards}$$

2. Économies supplémentaires

Compte tenu de sa nature, le dividende universel viendra progressivement remplacer le RMI, les allocations familiales, l'allocation de parents isolés, l'allocation pour adulte handicapé, et autres dispositifs de ce genre, d'où des économies sensibles sur ces prélèvements.

I Contrairement aux idées reçues, ne pas craindre un risque inflationniste

L'inflation par la demande n'est pas à redouter. En effet, la croissance annuelle de la demande sera faible en % du PIB, soit :

- en valeur absolue :
 $43,2 \times 0,66 \times 2,5 = 72,5$ milliards
- en % du PIB la première année
 $72,5 / 1500$, soit moins de 5 %

L'offre pourra aisément y répondre puisque :

- notre économie est en stagnation, voire a mieux en croissance lente
- il existe un taux élevé de chômage (près de 10%)
- le potentiel de production est dans son ensemble sous utilisé

D'autre part, on ne peut craindre une inflation par les coûts

- les charges des entreprises n'étant en rien augmentées
- le marché restant concurrentiel.

En Conclusion

Les plus démunis sont gagnants, personne n'y perd, la compétitivité des entreprises n'est en rien affectée, le PIB progresse.

Jacques Berthillier

À partir du Plan de financement
 établi par Yoland Bresson

Réponses à quelques critiques

La presse a largement rapporté le projet de Dividende universel. Quelques critiques ont ainsi été formulées auxquelles répond Yoland Bresson

- *Une mesure de relance qui équivaut à 15 % du PIB, d'un seul coup, n'est-ce pas la porte ouverte à un déficit important ?*

Une année de dividende universel versé à chaque citoyen représente effectivement 14,4 % du PIB, des ressources communes. Mais le plan de financement d'introduction de la monnaie nécessaire est conçu sur 5 ans. La relance est donc de moins de 3 % chaque année. Le déficit n'est en rien affecté car la création de monnaie se fait par le système bancaire sous forme de ligne de crédit offert à chaque citoyen. Au contraire le plan permettrait de réduire les déficits sans douleur. Il est très rare qu'une réforme structurelle présente des avantages conjoncturels aussi opportuns, ce qui fait dire à de nombreux économistes et financiers que le plan est « génial ».

- *Comment un gouvernement qui diminue la couverture sociale des chômeurs peut-il se porter garant d'un Dividende universel ?*

C'est justement parce que les protections de l'actuel État Providence, toutes entières assises sur l'emploi salarié atteignent leurs limites sous les tensions de l'exceptionnelle mutation économique, qu'il devient indispensable de repenser l'organisation de la société.

- *Ne cherche-t-on pas à remplacer l'emploi par l'argent ? L'emploi n'est-il pas pourtant mieux à même de réduire la distance à l'autre ?*

Oui le gène du changement consiste bien à couper le lien strict actuel emploi-revenu, pour lui substituer, l'appartenance à la communauté inconditionnellement reconnue par le dividende universel, auquel s'ajoute sans limite des revenus d'activités comme les salaires. Il ne faut pas confondre l'emploi salarié, qui est une forme de contrat d'échange du travail devenu marchandise, et le travail lui-même. On quitte le salariat pour le « Participat » et l'économie de rareté matérielle pour une économie immatérielle, informationnelle et relationnelle.

- *N'est-ce pas une façon de laisser entendre que l'emploi ne permet plus de vivre ?*

Oui que le plein emploi que nous avons connu est fini. Il est vain d'espérer son retour pour garantir à tous intégration et vie décente, d'autant que dans ses formes nouvelles intermittentes et précaires, nombre de ces soi-disant emplois n'offrent pas des salaires suffisants pour vivre. Le Dividende universel, aussi appelé Revenu d'existence, est un revenu accordé parce qu'on existe, évoluant avec les ressources du pays, et non un revenu pour vivre estimé à partir des besoins. Cependant avec 300 € par mois plus le revenu tiré d'un « petit boulot », chacun est assuré d'avoir au moins assez pour vivre.

- *N'est-ce pas contraire à la justice. On privilégie l'égalité sur l'équité. Ne vaudrait-il pas mieux moduler les aides en fonction des ressources ?*

Au contraire par l'égalité on pose *a priori* la justice. Ce n'est pas incompatible avec l'équité, qui elle corrige les injustices. Au Monopole chacun reçoit une même dotation en passant à la case départ, il y a pourtant des gagnants et des perdants. Il en sera de même et l'équité consistera par l'impôt et la redistribution à corriger les écarts insupportables.

- *Donner des moyens à ceux qui n'en ont pas : encore faut-il savoir les utiliser ?*

C'est la question majeure. Le dividende universel ouvre sur un avenir meilleur, sur un projet collectif à construire ensemble. C'est pourquoi, plutôt que d'attendre un consensus sur tous les débats nouveaux qu'il déclenche, il serait politiquement préférable de s'engager dans son instauration et d'utiliser les 5 ans de transition pour que toute la société fasse son apprentissage de nouveaux comportements, de nouvelles formations de façon que chacun s'apprête à vivre bien sa responsabilité liée à sa nouvelle liberté.

Yoland Bresson

Vie de l'association

Notre ami, Serge Dumartin est mort à la Toussaint, pour nous un peu brutalement, pour lui à la suite d'une longue maladie qu'il avait supporté courageusement, sans la laisser paraître et tout en continuant à participer à ses nombreuses activités associatives. Serge, faisait partie de la première vague d'adhérents actif à l'AIRE. Il nous a rejoint avec Henri Guitton, André Romieu, déjà malheureusement décédés, quelques autres et moi, dès les premiers débats. Depuis, il n'avait cessé d'accompagner nos efforts par sa pédagogie pour diffuser l'idée du Revenu d'existence. Il a écrit pour cela de nombreux articles dans La Croix. Il excellait dans la simplification en écrivant avec talent et il nous imposait constamment d'être plus clair. Lucide sans être pessimiste, patient sans être résigné Serge était pour nous, surtout, un indispensable et chaleureux compagnon de route.

Yoland Bresson

- Rolland Duchatelet, président du parti Vivant avec lequel l'Aire entretient des liens privilégiés, nous écrit : « Le financement par un emprunt à durée infinie est génial. Vous m'avez convaincu que la création de monnaie est un élément qui peut faire la différence. L'emprunt à durée infinie rend ce concept acceptable pour beaucoup de personnes ».
- L'AIRE profite des circonstances actuelles, particulièrement favorables à la diffusion de son projet, pour renforcer ses contacts avec de nombreuses personnalités. C'est ainsi que Yoland Bresson assistera à certaines des conférences animées en province par Christine Boutin et que Jacques Berthillier, à l'occasion du Forum social européen, a représenté l'Aire au séminaire sur le revenu européen garanti, animé par Alain Véronèse avec la collaboration de certains membres du BIEN.

**Les prochaines réunions de l'AIRE se tiendront
de 14 h 30 à 17 heures, salle 215, 2^e étage
Maison des Sciences de l'Homme, 54 boulevard Raspail, Paris**

mercredi 21 janvier 2004

mercredi 14 avril 2004

mercredi 11 février 2004

mercredi 12 mai 2004

mercredi 10 mars 2004

mercredi 9 juin 2004

Ces réunions sont ouvertes à tous, venez nombreux.

COTISATIONS 2004

- Cotisation de base¹ : 60 €
- Cotisation réduite¹ : 15 €
(chômeurs et étudiants)
- Abonnement lettre de liaison 30 €

¹. Donne droit à la lettre de liaison et à une déduction fiscale.